

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 06/09/2023

Date d'affichage de la convocation : 06/09/2023

Date d'affichage de la délibération : 18 SEP. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL.

Ont donné procuration :

Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,

Madame Colette BACOU a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-60 Don en soutien aux « Restos du cœur »*Exposé*

Monsieur le Maire rappelle aux membres par la délibération n°2023-31 du 5 avril 2023, le conseil municipal a accordé une subvention de 700 € aux « Restos du cœur ».

Suite à la problématique actuelle de hausse des prix et particulièrement des denrées alimentaires, l'Association des Maires de France (AMF) en date du 5 septembre, lance un appel et invite à soutenir les dons aux « Restos du cœur ».

Il est proposé un don de 1 000€.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver un don de 1 000€ en soutien aux « Restos du Cœur »

La délibération est adoptée à :

16

1

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 14/09/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLe Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE